



Charte des « Greeters »

De Seine et Marne



Seine-et-Marne Tourisme située 11 rue Royale à Fontainebleau et représenté par son Président Monsieur Lionel Walker, d'une part

Et le Greeter : Monsieur/Madame

Conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'ESPRIT DU GREETER

Dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme, Seine-et-Marne Tourisme a mis en place l'opération « Greeters ». Né à New York, ce concept regroupe un réseau d'habitants bénévoles qui proposent aux visiteurs de leur faire découvrir un aspect de la ville qui les intéresse via des balades.

Les Greeters ne se substituent pas aux guides professionnels mais emmènent les touristes « hors des sentiers battus ». Ils deviennent ainsi de véritables « ambassadeurs » de leur territoire comme préconisé dans les objectifs du Schéma Départemental du Tourisme. Les touristes peuvent donc découvrir « l'âme vivante » d'un territoire en partageant l'art, la tradition et la culture de ses villes et villages. Ces bénévoles passionnés et fiers de leur territoire ne perçoivent ni revenu, ni pourboire.

Véritable succès, les Greeters font maintenant l'objet d'un réseau mondial et prônent la découverte « autrement » d'un territoire avec un habitant.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE SEINE-ET-MARNE TOURISME

Seine-et-Marne Tourisme s'engage à :

- Mettre en œuvre tout le système pour assurer le bon fonctionnement du réseau des Greeters
- Assurer le recrutement des Greeters (prise de contact, enregistrement du profil du Greeter, mise en place de réunions d'informations et de rencontres...)
- Assurer la promotion du réseau via ses outils de communication (site Internet, relations presse, salons, brochures...),

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU GREETER

Le Greeter s'engage à :

- Etre majeur
- Se rendre disponible au minimum 3 fois dans l'année pour accueillir des visiteurs,
- Accepter de donner son numéro de téléphone aux visiteurs,
- Parler éventuellement au moins une langue étrangère (dans lesquelles il pourra assurer sa balade).
- Prévoir une disponibilité maximum de 4 heures ; la durée d'une rencontre pouvant varier entre 2 et 4 heures,
- Confirmer par écrit, dès réception d'une réservation sa disponibilité, la date, l'heure et le lieu du rendez-vous
- Accueillir 6 personnes au maximum,
- Accueillir tous types de personnes, sans discrimination vis-à-vis de leurs croyances religieuses, convictions politiques, couleur de peau, sexe, âge, orientation sexuelle, situation de famille ou handicap,
- Accueillir dans un lieu public,
- Ne pas tenir de propos liés aux opinions politiques, syndicales ou religieuses,
- Apporter tout renseignement utile au séjour du visiteur (offices de tourisme, sites touristiques, restaurants...),
- Organiser son accueil si possible en fonction du profil des visiteurs (familles, personnes en situation de handicap, ...) et de la météo,
- Ne percevoir ni revenu, ni pourboire.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

Le Greeter est un bénévole. Il ne dépend ni juridiquement ni financièrement de Seine-et-Marne Tourisme et de l'Office de tourisme qui ne peuvent être tenus responsables de ses actes et propos.

Le Greeter en fonction représente le tourisme départemental. A ce titre, tout contact avec la presse, ou toute autre structure ou société ne peut se faire sans l'aval de Seine-et-Marne Tourisme.

Le visiteur s'engagera grâce au formulaire de réservation à ne pas poursuivre l'Office de Tourisme et Seine-et-Marne Tourisme ou le Greeter en cas d'accident, vol, agression, indépendant de la volonté de ces derniers.

ARTICLE 5 : RADIATION D'UN GREETER

Seine-et-Marne Tourisme se réserve le droit d'exclure un Greeter du réseau, à n'importe quel moment, s'il le juge opportun. Cette exclusion sera motivée, elle pourra intervenir entre autre dans les cas suivants :

- Discrimination et harcèlement
- Tout comportement ou dire qui pourrait nuire à Seine-et-Marne Tourisme ou à ses partenaires touristiques
- Manque de disponibilité pour accueillir des visiteurs

ARTICLE 6 : EFFET DE LA PRESENTE CONVENTION

Cette convention entre en vigueur le jour de sa signature. Elle est valable un an et renouvelable par tacite reconduction.

Fait à le

Pour le Greeter

Monsieur/Madame

Pour Seine-et-Marne Tourisme

Lionel WALKER
Président